

BURKINA FASO
=====

UNITE-PROGRES-JUSTICE
=====

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE
TRANSITION

IV^E REPUBLIQUE

DEUXIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

LOI N°022-2022/ALT

PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°024/PRES DU 31 DECEMBRE 2021 PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE FINANCEMENT COMPOSE DU CREDIT N°7002-BF ET AU DON N°D930-BF, SIGNE LE 15 DECEMBRE 2021, ENTRE LE BURKINA FASO ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA) ET RELATIF A LA TROISIEME OPERATION DE LA SERIE D'APPUIS AUX REFORMES SUR LA GESTION BUDGETAIRE, LA CROISSANCE DURABLE ET LA PRESTATION DE SERVICES

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

- Vu la Constitution ;
- Vu la Charte de la Transition ;
- Vu la Résolution n°001-2022/ALT du 22 mars 2022, portant validation du mandat des députés de l'Assemblée législative de transition ;

a délibéré en sa séance du 16 juin 2022
et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 :

Est ratifiée l'ordonnance n°024/PRES du 31 décembre 2021 portant autorisation de ratification de l'Accord de financement composé du crédit n°7002-BF et au don n°D930-BF, signé le 15 décembre 2021, entre le Burkina Faso et l'Association internationale pour le développement (IDA) et relatif à la troisième opération de la série d'appuis aux réformes sur la gestion budgétaire, la croissance durable et la prestation de services.

Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou, le 16 juin 2022

